



droit de visite nourrisson 7mois

Par **katlenny**, le **26/12/2009** à **21:16**

je suis mariée, famille recomposée un enfant de 7 mois en commun avec mon mari (seul enfant pour moi) je souhaite divorcer quelle sont les démarches à faire et comment se passe les droit de visite pour mon mari sachant que je ne souhaite pas le lui laisser à la garde étant donné le jeune âge de notre fils, et comment dois je faire tant qu'il n'y a pas eu de droit de visite établi par le juge
cordialement

Par **Laure11**, le **27/12/2009** à **00:25**

Bonsoir katlenny,

Si vous souhaitez divorcer, contactez un avocat.

L'ordonnance de non-conciliation déterminera, à titre provisoire, le droit de visite, d'hébergement, et le montant de la pension alimentaire.

Vous pouvez demander à votre avocat une mesure de référé (+ rapide)

[fluo]Votre mari a actuellement les mêmes droits que vous concernant votre enfant[/fluo]

Cordialement.